

Le 25 Novembre 2016

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives
(JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 2 DECEMBRE 2016 à 18 H 00

ORDRE DU JOUR.

- Fonds de concours pour la construction des préaux de l'école
- Prévoir la durée des amortissements pour le fonds de concours
- Choix du prestataire pour l'éclairage public
- Bibliothèque : gratuité pour l'adhésion
- Tarifs des salles pour 2017
- Révision du loyer Rue des Halles
- Révision du loyer du Presbytère
- Les nouveaux statuts du SEG
- Indemnité du conseil au nouveau comptable
- Convention d'entretien des espaces verts et parkings de la maison de santé
- Convention restaurant scolaire avec le collège
- Approbation de l'Avant-Projet des travaux intérieur de l'Eglise (électricité/chauffage)
- Point sur le budget prise de décisions modificatives
- **Questions diverses**
 - Formation d'un comité de pilotage pour la restructuration et l'urbanisation de notre bourg
 - Tour de table
 - ...

19 H *Présentation des plans du château du Petit Chêne par Mr GUILLEMOT architecte de Tours en présence de Mrs David et Daniel YOUNAN et d'Eddie PELLEGRIN leur Directeur des opérations*

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DE CONSEIL
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016

Présents :

Mmes et Mrs CLAIRAND A, MORISSET JM, FRADIN J, LARGEAU C, GIRARD M, PIOT A, GRANIER, GADREAU A, GUITTON C, QUINTARD C, M CHAMARD M, GUERY C, OUVRARD A.

Absents excusés :

Hélène CAQUINEAU (pouvoir Murielle GIRARD),
Sylvie GUITTON,
Secrétaire de séance : Mme Murielle GIRARD

Préambule :

- approbation du PV de la précédente réunion du conseil municipal : Vote pour à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR.

Fonds de concours pour la construction des préaux de l'école :

Le fonds de concours d'un montant de 3680.50 € a été voté à l'unanimité

Durée d'amortissement pour le fonds de concours :

Une durée d'amortissement de 15 ans a été choisie à l'unanimité pour le fonds de concours

Choix du prestataire pour l'éclairage public :

A l'unanimité le conseil a retenu le prestataire SEOLIS pour :

- L'entretien et la maintenance avec le contrat IRIS de 16 450.46 € HT pour 4 ans
- La mise en sécurité pour un montant de 1598.33 € HT
- Le renouvellement du parc pour un montant 29 301.15 € HT

Bibliothèque : gratuité pour l'adhésion :

La gratuité a été votée à l'unanimité.

Tarif des salles pour 2017 :

Une augmentation de 2% des tarifs a été votée à l'unanimité

Révision du loyer Rue des Halles :

L'indice de base du 2^o trimestre 2016 étant le même que celui de 2015 soit : 125.25 €.

Le montant du loyer pour 2017 reste inchangé soit 276.92 €.

Révision du loyer du Presbytère :

Utilisateur : Association Diocésaine de Poitiers

Idem que pour le loyer rue des halles pour l'indice.

Le montant du loyer pour 2017 reste inchangé soit 675.98 €.

Les nouveaux statuts du SEG :

A l'unanimité le conseil adopte les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de Gâtine comprenant l'extension de son territoire syndical à la Communauté de Communes de l'Airvaudais-val de Thouet.

Indemnité du conseil au comptable :

A l'unanimité le conseil accorde l'indemnité de conseil et assistance à Monsieur Postic Xavier le nouveau trésorier.

Convention d'entretien des espaces verts et parkings de la maison de santé :

A l'unanimité le conseil le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de un an.

Convention restaurant scolaire avec le collège :

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation.

Approbation de l'Avant-Projet des travaux intérieur de l'église (électricité/chauffage) :

Mme Jaunet architecte a déposée l'avant-projet pour les travaux intérieur de l'église. Il est chiffré à hauteur de 70 000 € HT. Il est accepté et voté à l'unanimité par le conseil municipal.

Point sur le budget : Prise de décisions modificatives :

Présentation des plans du Château du Petit Chêne :

Prochain conseil municipal le vendredi 6 janvier

Le Maire,
Alain CLAIRANE

